



LA LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ

La fibre à Oignies

BON À SAVOIR

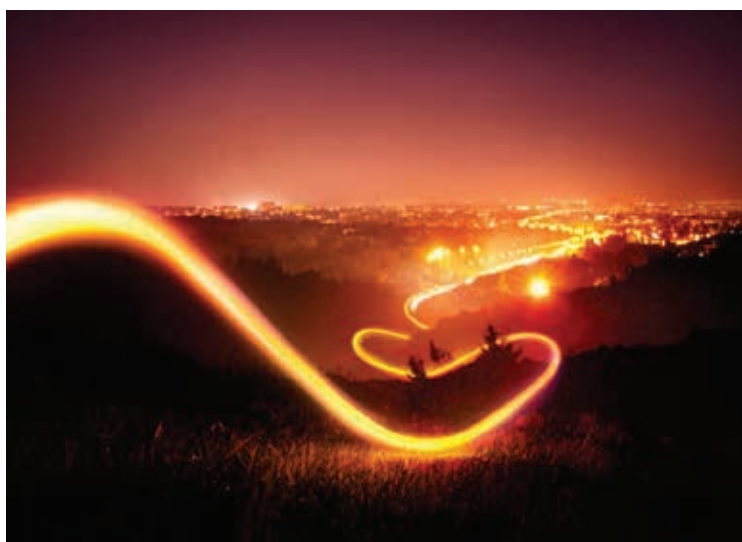
Pour amener la fibre au sein des foyers et des habitations des oigninois, ORANGE mène des études techniques pour déterminer la position du boîtier, nécessaire pour desservir les foyers. En effet, ce boîtier peut être installé sur des poteaux téléphoniques ou électriques existants, sous les trottoirs ou sur certaines façades de votre rue.

Dans ce dernier cas de figure, il est nécessaire d'installer un boîtier sur votre façade (1 boîtier dessert une dizaine de foyers).

Vous pouvez avoir un rôle à jouer pour devenir éligible à la Fibre !

Le Sous-traitant d'ORANGE, la société **SADE**, a ou va déposer dans votre boîte aux lettres une demande d'autorisation. La signature de celle-ci permettra de rendre éligible à la fibre **non seulement votre logement mais aussi celui de vos voisins.**

En cas de non signature de cette demande, le réseau fibre ne pourra pas être déployé jusqu'à votre maison.



LA FIBRE : KÉSAKO

La Fibre devient le nouveau standard de connexion avec jusqu'à 1Gbit/seconde de débit en réception, l'ADSL étant à 15 Mbits/seconde. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide. Il s'agit d'un tout nouveau réseau de télécommunications construit de A à Z, du central « téléphonique » à l'habitation. Pour se faire, il faut nécessairement passer par la mise en place de boîtiers, installés sur les poteaux électriques et les trottoirs de la ville, mais également dans certains cas, sur les façades des habitations.

QUI FAIT QUOI ?

C'est ORANGE qui déploie la Fibre optique à l'habitation (FttH) sur la commune. Ce déploiement est réalisé pour le compte de tous les fournisseurs d'accès à internet (FAI) proposant des offres Internet par la fibre optique (Bouygues Telecom, Free, Orange ou SFR).

Pour cela, ORANGE a dans un premier temps travaillé avec la mairie et la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin pour implanter des armoires techniques qui permettront de desservir les quartiers de la ville.

LES ÉTAPES

Plusieurs logements de la commune sont d'ores et déjà éligibles à la fibre optique.

Il vous est possible de consulter la carte de déploiement de la fibre :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Cette carte est l'outil d'avancement pour tous les habitants souhaitant disposer d'informations sur l'éligibilité de leur domicile.

Elle vous indique l'état du déploiement de la fibre optique pour votre logement. **Il y a quatre stades successifs de déploiement de la fibre optique pour un logement :**

1 « **La fibre est dans votre ville** » : Votre adresse est dans un quartier non fibré, vous avez la possibilité, sous réserve d'éligibilité, de souscrire à l'une de nos offres ADSL ou VDSL.

2 « **La Fibre est dans votre quartier** » : Votre adresse est dans un quartier fibré mais elle n'est pas encore raccordée. Pour les copropriétés, il est nécessaire de faire signer un accord syndic lors de l'assemblée générale afin d'autoriser le raccordement de l'immeuble par un opérateur.

3 « **La Fibre est près de votre logement** » : Votre adresse est raccordée ou devrait être prochainement raccordée à la Fibre. En cas de raccordement, vous aurez la possibilité de souscrire prochainement une offre.

4 « **Votre logement est éligible** » : Votre logement est éligible à la Fibre. Pour en profiter, contactez les fournisseurs d'accès (SFR, Free, Orange, Bouygues) afin de sélectionner l'offre commerciale 100% fibre optique qui vous convient.

Tenez-vous prêt à l'arrivée de la Fibre chez vous, et découvrez maintenant où en est le déploiement dans votre ville, votre quartier, votre rue, en testant votre adresse ci-dessous, puis cliquez dans la carte sur l'icône



QUI FINANCE QUOI ?

Les études et les travaux nécessaires au déploiement de la fibre dans la rue, jusqu'au boîtier sont intégralement pris en charge par l'opérateur déployeur, à savoir ORANGE.

La commercialisation des offres 100 % fibre optique se fait en fonction de la tarification de chaque fournisseur.

Dès que votre logement devient **éligible** à la fibre, vous pourrez contacter les fournisseurs d'accès à Internet proposant le Très Haut Débit par la fibre optique pour connaître leurs tarifs.

À RETENIR :

C'est la société ORANGE qui effectue l'ensemble des travaux liés à l'arrivée de la fibre sur la commune. Elle met en place les boîtiers électriques nécessaires à tous les foyers par le biais de l'entreprise SADE. Une fois votre logement «éligible» à la Fibre, c'est à vous de démarcher les fournisseurs d'accès (SFR, Free, Orange, Bouygues) afin de sélectionner l'offre commerciale 100% fibre optique qui vous convient.

Vous avez la possibilité à tout moment de suivre l'avancement de la fibre à votre domicile en suivant le lien ci-après : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>